

Concours enseignants 2017 du second degré public

- L'offre de recrutement d'enseignants du second degré public à la session 2017 se situe au même niveau que celle de la session 2016. Près de 17 500 postes ont été ouverts par les voies externe (75 %), interne (13 %) et réservée (12 %) pour la France métropolitaine, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie. Aux concours externes, les admissions sont légèrement moins nombreuses (- 3 %) que l'an passé pour une offre stable. Elles sont inférieures de 14 % aux besoins de recrutement, jusqu'à 17 % au Capes où le taux de postes vacants s'accroît pour des disciplines sensibles comme les mathématiques (24 %) et l'anglais (28 %). 43 % des admis aux concours externes déclarent être étudiants en Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Leur taux de réussite est supérieur à la moyenne. Aux concours internes, seuls 2 % des postes n'ont pas été pourvus. Aux concours réservés, malgré le vivier de candidats, l'augmentation du nombre d'admis reste insuffisante au regard de l'offre, 56 % des postes sont restés vacants.

Catherine Valette - DEPP-A2

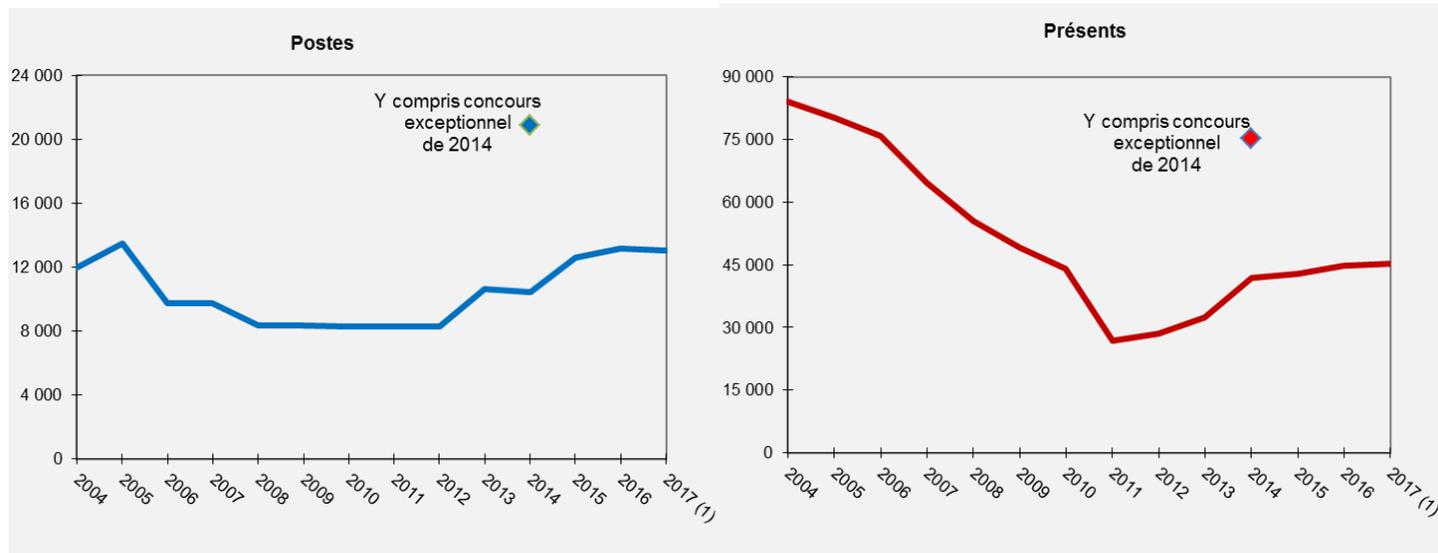
► En 2017, 15 320 postes ont été offerts aux concours du second degré pour l'enseignement public : 13 040 pour les concours externes, dont 400 pour les troisièmes concours, et 2 280 pour les concours internes. La répartition des postes ouverts est la suivante : l'agrégation (19 % des postes offerts en 2017, y compris les 55 postes du concours spécial), le Capes (55 %), le Capeps (6 %), le Capet (5 %) et le CAPLP (15 %). 2 163 postes supplémentaires ont été ouverts aux concours et examen professionnalisé réservés (loi Sauvadet). Au total, 17 483 postes étaient ouverts aux recrutements 2017 de personnels enseignants du second degré public, un nombre proche de celui de la session 2016 (17 336). L'offre de postes diminue aux concours externes classiques (- 206 postes) et augmente aux concours

visant des personnes déjà en emploi, les troisièmes concours (+ 76), les concours internes (+ 19) et réservés (+ 258).

UNE OFFRE DE POSTES STABLE AUX CONCOURS EXTERNES

Les postes à pourvoir ont augmenté extrêmement vite depuis 2012 pour se stabiliser autour de 13 000 depuis 2015 ► **figure 1**. Pour l'ensemble des concours externes, le nombre de présents augmente de 1 % en moyenne entre 2016 et 2017, plus fortement aux concours externes du Capeps (+ 12 %) et du Capet (+ 9 %), et avec une légère diminution aux Capes (- 1 %) et CAPLP (- 2 %). Comme les années précédentes, la session 2017 enregistre des multi-

1 - Évolution du nombre de postes et de présents aux concours externes du second degré dans l'enseignement public



Remarque : le graphique représente les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-MESRI-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information, n° 18.14. © DEPP

candidatures : les 45 218 présents aux différents concours externes du public correspondent à 39 686 personnes. En effet, 13 % des candidats effectifs se sont présentés à plusieurs concours externes, un taux qui fluctue entre 13 % et 15 % au cours de ces six dernières années. Le nombre « réel » de candidats augmente de 2 % entre les sessions 2016 et 2017. Ainsi, depuis 2015, trois personnes sont présentes pour un poste, quand le taux de candidature affiché s'établit à 3,5 (3,4 en 2015 et 2016).

Le nombre de candidatures comprend des « redoublants » : un tiers des candidats présents aux concours externes en 2017 l'étaient déjà à la session 2016. Par ailleurs, 13 % des candidats présents retentaient leur chance pour la troisième année consécutive.

UN ABSENTÉISME IMPORTANT LORS DES ÉPREUVES ÉCRITES

Les effectifs diminuent aux différentes étapes de sélection d'un concours. En 2017, un inscrit sur deux (52 %) renonce à se présenter à un concours externe avant même le passage de la première épreuve écrite (49 % en 2016) ► **figure 2**. À l'issue des épreuves écrites, les effectifs sont de nouveau divisés par deux : 52 % des présents ne sont pas déclarés admissibles (51 % en 2016). La dernière vague de sélection intervient lors des épreuves orales : près d'un candidat sur deux est alors écarté (49 % pour 48 % en 2016), portant à 11 163 le nombre d'admissions. Elles représentent ainsi 12 % des inscriptions (13 % en 2016).

Contrairement aux cinq dernières sessions, le nombre d'admissions baisse légèrement (- 2,5 %) pour une offre de postes stable (- 1 %). Les admissions restent inférieures aux besoins de recrutements, de 14 % en 2017, du même ordre que les trois dernières années (13 % en 2016).

Sans les admissions multiples (5 % des candidats admis en 2017), le nombre de lauréats baisse de 2,4 % en un an, et la part des postes non pourvus s'établit alors à 18 %. Un quart des admis sont des candidats qui ont échoué à un concours externe de la session précédente.

UN TAUX DE COUVERTURE EN RECU EN 2017 AU CAPES EXTERNE

Sur les 1 877 postes qui n'ont pas trouvé preneur en 2017, plus des deux tiers concernent le Capes ► **figure 2**. Alors que le nombre de postes et de présents est stable (- 1 %), le nombre d'admis au Capes externe, en recul de 4 %, reste en deçà des besoins. Le taux de candidature se maintient à 2,7 personnes présentes pour un poste mais reste le plus faible des concours externes. Ainsi, par manque de candidats admis sur liste principale, 17 % des postes sont restés vacants, contre 14 à 15 % au cours des trois dernières sessions. Certaines disciplines sous tension amorcent une progression de leur taux de couverture en 2017 comme les lettres modernes (89 % au lieu de 83 % en 2016). En revanche, le taux de couverture se dégrade au Capes de mathématiques (76 % pour 80 % en 2016) comme au Capes d'anglais (72 % contre 87 % en 2016).

En revanche, le taux de couverture à l'agrégation progresse. Si les difficultés de recrutement persistent à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de couverture continue de s'améliorer : un candidat est retenu pour 67 % des postes (65 % en 2016). Par ailleurs, l'agrégation de lettres modernes, jusqu'à présent épargnée par cette pénurie de recrutement, devient déficitaire en 2017 avec 93 % de postes pourvus.

Pour les sections professionnelles, le taux de couverture poursuit sa progression au Capet externe, passant de 90 % en 2016 à 94 % en 2017 ; il se stabilise à 77 % au CAPLP externe pour ces sections.

2 - Nombre de postes et de candidatures aux concours externes du second degré public selon le groupe de disciplines en 2017

	Postes	Inscrits	Présents	Présents/ poste	Admis- sibles	Admis	Taux de couverture
Disciplines scientifiques	699	8 176	3 517	5,0	1 319	540	77,3
<i>dont : mathématiques</i>	472	4 163	1 913	4,1	835	314	66,5
Disciplines littéraires et sciences humaines	502	5 950	2 881	5,7	1 047	491	97,8
<i>dont : lettres modernes</i>	162	1 522	723	4,5	358	151	93,2
Langues	388	4 393	2 036	5,2	798	370	95,4
<i>dont : anglais</i>	213	2 329	1 213	5,7	441	213	100,0
Disciplines professionnelles	247	5 055	1 850	7,5	516	220	89,1
Disciplines artistiques	89	1 273	675	7,6	158	76	85,4
Éducation physique et sportive	50	1 363	520	10,4	124	50	100,0
Total Agrégation ¹	1 975	26 210	11 479	5,8	3 962	1 747	88,5
Disciplines scientifiques	2 345	11 445	5 513	2,4	3 753	1 971	84,1
<i>dont : mathématiques</i>	1 577	6 295	2 749	1,7	2 180	1 203	76,3
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 687	15 744	8 108	3,0	4 175	2 391	89,0
<i>dont : lettres modernes</i>	1 339	4 184	2 142	1,6	1 616	1 188	88,7
Langues	2 280	10 683	6 145	2,7	3 099	1 683	73,8
<i>dont : anglais</i>	1 281	4 778	2 886	2,3	1 672	927	72,4
Disciplines artistiques	350	2 060	1 245	3,6	597	280	80,0
Langages spéciaux	3	30	14	4,7	7	3	100,0
Total Capes ²	7 665	39 962	21 025	2,7	11 631	6 328	82,6
Capeps	800	4 809	3 837	4,8	1 597	800	100,0
Capet ²	670	7 471	2 919	4,4	1 263	632	94,3
Disciplines d'enseignement général	731	5 768	2 421	3,3	1 597	731	100,0
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	251	1 945	803	3,2	610	251	100,0
<i>lettres-histoire et géographie</i>	220	1 980	761	3,5	448	220	100,0
Disciplines professionnelles	1 199	9 349	3 537	2,9	1 802	925	77,1
Total CAPLP ²	1 930	15 117	5 958	3,1	3 399	1 656	85,8
Tous concours externes de l'enseignement public	13 040	93 569	45 218	3,5	21 852	11 163	85,6

Remarque : le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

1. Y compris le concours spécial ouvert en 2017.

2. Y compris les troisièmes concours ouverts en 2017.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-MESRI-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information, n° 18.14 © DEPP

36 % DES ÉTUDIANTS EN ESPÉ PRÉSENTS À UN CONCOURS EXTERNE ONT ÉTÉ ADMIS

Depuis 2014, les concours du second degré se situent en milieu de formation (fin d'année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Cependant, près d'un lauréat sur deux d'un concours externe déclare être déjà titulaire d'un diplôme de niveau master 2 au moment de l'inscription pour la session 2017, comme pour la session 2016.

Les étudiants (hors ENS) sont cette année encore majoritaires parmi les lauréats des concours externes d'enseignants du second degré public : 59 % en 2017, presque tous issus des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ), et en première année pour la grande majorité d'entre eux ► **figure 3**. Les étudiants d'ESPÉ sont surreprésentés parmi les admis au Capes externe (51 %), encore davantage au Capes externe (86 %). Par ailleurs, parmi les étudiants hors ESPÉ admis, près de huit sur dix ont suivi une préparation au concours. 36 % des étudiants en ESPÉ présents ont été admis aux concours externes, contre 32 % chez les étudiants hors ESPÉ.

Le métier d'enseignant attire d'autres profils, mais leurs taux de réussite restent sensiblement inférieurs à ceux des étudiants. La part

des actifs opérant une reconversion dans l'enseignement est toutefois moindre aux concours externes du second degré en comparaison du premier degré. En 2017, les candidats en emploi dans les secteurs public ou privé constituent 9 % des recrutements externes comme en 2016, au lieu de 17 % dans le premier degré. La proportion de candidats sans emploi se renforce, soit 8 % (6 % en 2016) pour 11 % dans le premier degré.

LES CONCOURS INTERNES SONT DEUX FOIS PLUS SÉLECTIFS QUE LES CONCOURS EXTERNES

Depuis 2016, l'offre de postes se maintient autour de 2 300, soit 43 % de plus qu'en 2008 et 2009 ► **figure 4**. Les présents sont sensiblement moins nombreux (-21 %) qu'en 2016, contrastant avec la quasi-stabilité de l'offre et des admissions. Ainsi, le taux de candidature fléchit, passant de 10 à 8 personnes par poste ; on compte néanmoins deux fois plus de candidatures par poste aux concours internes qu'aux concours externes.

Quasiment tous les postes ont été pourvus comme les années précédentes, 2 % d'entre eux n'ont pas trouvé preneur au lieu de 3 % en 2016. 2 231 admissions sont issues de ces concours.

3 - Origine des lauréats des concours externes du second degré dans l'enseignement public en 2017 (en %)

Origine des candidats	Agrégation ¹	Capes ²	Capeps	Capet ²	CAPLP ²	Tous concours externes du second degré public			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Étudiants en ESPÉ	1,3	50,7	85,8	42,1	37,4	43,0	35,8	59,3	25,7
Étudiants hors ESPÉ	36,1	15,3	6,0	3,2	4,1	15,5	31,5	55,3	25,8
Élèves ENS	25,1	0,7	.	0,8	.	4,4	72,1	43,5	24,0
Enseignants ³	28,5	12,2	3,0	28,0	30,1	17,7	14,4	55,3	35,3
Personnels d'éducation et de surveillance	0,4	3,2	3,4	1,3	4,4	2,8	15,0	58,0	28,5
Autres emplois dans secteurs public ou privé	2,9	8,8	0,2	18,3	16,9	9,0	18,9	52,6	37,1
Sans emploi	5,7	9,1	1,6	6,3	7,1	7,6	18,8	57,4	31,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	24,7	28,8
Effectifs	1 747	6 328	800	632	1 656	11 163	24,7	56,5	28,8

Remarque : le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

1. Y compris le concours spécial ouvert en 2017.

2. Y compris les troisièmes concours ouverts en 2017.

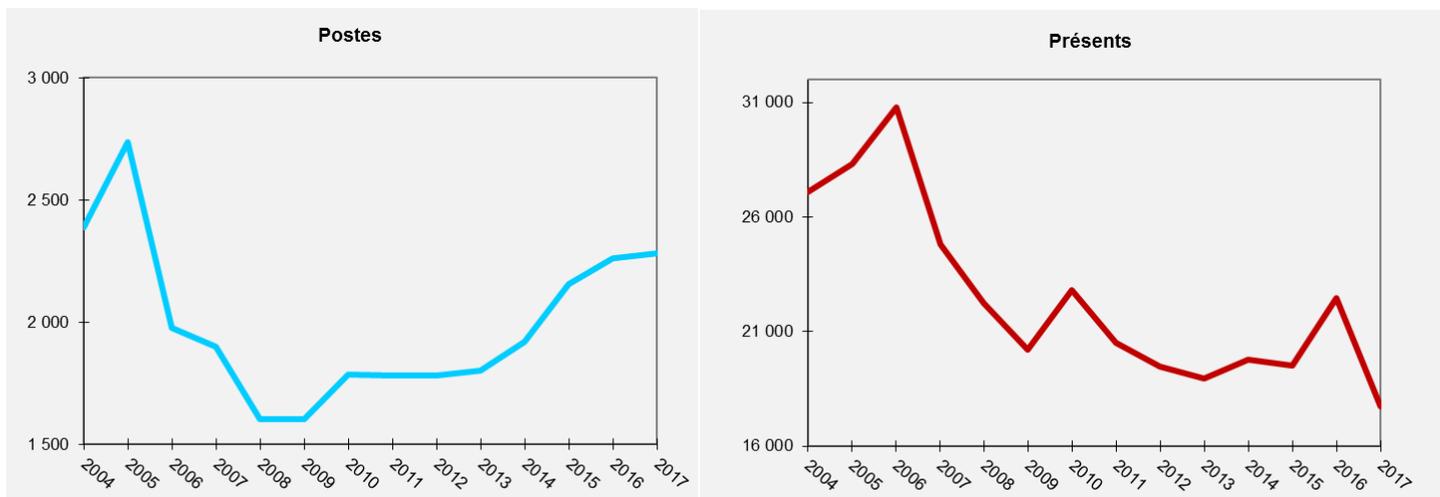
3. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-MESRI-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information, n° 18.14. © DEPP

4 - Évolution du nombre de postes et de présents aux concours internes du second degré dans l'enseignement public



Remarque : le graphique représente les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-MESRI-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information, n° 18.14. © DEPP

5 - Origine des lauréats des concours internes du second degré dans l'enseignement public en 2017 (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours internes du second degré public			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Enseignants ¹	98,1	91,5	61,4	88,2	90,4	93,2	12,9	64,4	38,6
<i>dont contractuels</i>	.	66,4	31,4	57,7	73,3	36,9	18,2	67,6	37,7
Personnels d'éducation et de surveillance	.	4,0	20,0	1,2	1,1	2,3	7,6	64,7	32,8
Autres emplois dans secteur public	1,9	4,5	18,6	10,6	8,5	4,5	10,7	52,5	39,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			
Effectifs	974	821	70	85	281	2 231	12,6	63,8	38,5

Remarque : le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

1. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-MESRI-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information, n° 18.14. © DEPP

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants titulaires constituent la grande majorité des admis ► **figure 5**. D'autre part, un grand nombre de lauréats reste composé d'agents non titulaires, recrutement alors identifié comme une voie de titularisation ; 37 % des lauréats des concours internes sont des professeurs contractuels. Depuis 2013, une autre possibilité de titularisation est ouverte par la loi Sauvadet avec les concours réservés.

LE VIVIER DE CANDIDATS ÉLARGI AUX CONCOURS RÉSERVÉS EST INSUFFISANT FACE AUX POSTES À POURVOIR

L'année 2017 des concours réservés est la première des deux années de prolongation du dispositif dit « loi Sauvadet ». Les dates et périodes de références servant à l'appréciation des conditions d'ancienneté sont décalées de deux ans afin de permettre l'inscription d'agents qui n'étaient pas jusqu'à présent éligibles. Le nombre de candidats est logiquement en augmentation par l'élargissement du vivier, d'autant que l'offre progresse de 14 % par rapport à 2016, soit 2 163 postes. Plus d'un inscrit sur deux est écarté, en raison du non-respect des conditions d'inscription ou d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) non conforme. Néanmoins, les candidats convoqués à l'oral sont plus nombreux que l'an passé (+ 19 %), et le nombre d'admis est sensiblement plus élevé (+ 31 %). Toutefois leur nombre reste inférieur à celui des postes proposés. Seuls 44 % des postes sont pourvus en 2017 (38 % en 2016).

LES LAURÉATS ONT EN MOYENNE 30 ANS, ET 58 % D'ENTRE EUX SONT DES FEMMES

Pour l'ensemble des concours externes et internes 2017, l'âge moyen des admis s'élève à 30,4 ans en 2017, pour les femmes comme pour les hommes. Il est moins élevé aux concours externes (28,8 ans) et est lié au parcours antérieur. Les étudiants y sont en moyenne plus jeunes : 25,7 ans pour les étudiants issus des ESPÉ, onze ans de plus pour les lauréats en emploi dans les secteurs public ou privé. Ceux des concours internes ont en moyenne 38,5 ans.

Globalement, les femmes constituent 58 % des admis, une part semblable à celle de la session précédente (57 %). Depuis 2005, le taux oscille entre 57 et 61 %. Les recrutements internes sont sensiblement plus féminisés (64 %) que les recrutements externes (57 %) ► **figures 3 et 5**.

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.14 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

TITULAIRES D'UN DOCTORAT : CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL DE L'AGRÉGATION

La session 2017 constitue la première année de mise en œuvre de cette nouvelle voie d'accès au concours de l'agrégation pour les titulaires d'un doctorat. Cinq sections ont été retenues : les mathématiques, la physique-chimie option physique, les lettres modernes, la biochimie-génie biologique et l'anglais.

Les épreuves conservent le format de celles du concours externe classique mais sont proposées en nombre moindre, de l'ordre de quatre à six épreuves pour le nouveau concours contre six à dix épreuves pour le concours externe selon les sections. Chaque section propose une épreuve nouvelle de mise en perspective didactique d'un dossier de recherche.

38 candidats sont admis pour 1 152 inscrits, 478 présents et 55 postes à la session 2017. Le taux de candidature est supérieur à celui du concours externe classique (8,7 présents pour un poste contre 5,7).

SOURCE, CHAMP, DÉFINITIONS

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants du second degré proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine et départements d'outre-mer [DOM]), les collectivités d'outre-mer [COM] et la Nouvelle-Calédonie.

Les concours externes s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les **troisièmes concours** sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Les **concours internes** sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence, ou équivalent, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics.

Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères ou pères d'au moins trois enfants, et aux sportifs de haut niveau.

Le dispositif des **recrutements réservés**, destiné aux agents contractuels, a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013.

Capes. Certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Capeps. Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Capet. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP. Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis. Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus suite à des désistements des admis sur liste principale.